

Industrialisation éolienne dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche Compte-rendu de la réunion du 15 Avril 2013

Les présents:

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche:

Lorraine Chenot, Présidente

Fabrice Di Russo, Directeur

Pascaline Roux, Chargée de mission Climat-Energie

Marc Lutz, Chargé de mission Biodiversité / Natura 2000

ADTC – Association Avis De Tempête Cévenole (secteur Saint-Cirgues-de-Prades):

Richard Ladet, Président

Jean-Michel Vernière, Secrétaire

Jacky Dufresne, Comité de Pilotage

APPGJSA - Association pour la Préservation des Paysages du Gerbier de Jonc et des Sucs d'Ardèche (secteur Bois de Cuze):

Olivier Petit, Président

Colette Petit

Geneviève Audigier

APPPE - Association pour la Protection des Paysages de Peyre et de ses Environs (secteur Col de Peyre):

Jean-Louis de Benedittis, Président

Claude Besset, Vice-président

Arlette Obry, Vice-présidente

Christian Obry

Frédéric Pinna, Association Chemin Faisant, Beaumont

Myriam & Jean-Claude Charpin, Auberge du Pas de l'Ane, Astet

Les 3 associations présentes sont affiliées au Collectif des associations ardéchoises d'opposants à l'éolien industriel pour la défense de l'environnement, lequel a rencontré le PNR pour la dernière fois en Mai 2012.

L'APPGJSA, créée en Août 2012, a de son côté rencontré le PNR en Octobre 2012.

Mr Pinna ainsi que Mr & Mme Charpin sont des acteurs de l'économie locale, résidents permanents dans le territoire du PNR, que les associations ont souhaité inviter pour leur permettre d'apporter leurs témoignages personnels.

Contexte Eolien industriel:

R.Ladet illustre quelques aspects du contexte général à partir d'informations récentes parues dans les médias:

Planification éolienne versus gestion territoriale:

Les collectivités territoriales n'hésitent plus à s'opposer ouvertement à la programmation éolienne SRCAE/SRE, ce indépendamment des allégeances partisans. Exemple de l'Aude et la Lozère, dont les Conseils Généraux s'opposent au Schéma Régional, et à tout

nouveau développement éolien sur leur territoire, au nom de la protection de leurs paysages. Article d'Hervé Kempf, Le Monde du 8 Mars:
http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/03/08/en-languedoc-roussillon-l-eolien-se-heurte-aux-collectivites-locales_1845262_3244.html

Santé / Impacts des nuisances éoliennes:

Le lancement d'alerte au niveau international rassemble désormais plus de 70 universitaires, chercheurs, praticiens en acoustique, psycho-acoustique, ORL, médecine générale, ingénierie etc, dont certains sont des sommités mondiales dans leur discipline. Liste des lanceurs d'alerte téléchargeable au bas de la page:
<http://www.epaw.org/documents.php?lang=fr&article=ns53>

Lorsque le volet santé est correctement pris en compte par les décideurs locaux, des mesures de protection peuvent être prises qui satisfont les citoyens et désamorcent les conflits, par exemple une distance de sécurité de 2000m décrétée récemment par la Région du Haut St-Laurent (Québec):
<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2013/03/20130325-163320.html>

Financiarisation / transparence / moralisation:

Le public attend des informations concernant la suite donnée à un rapport, produit à l'automne par la police judiciaire, faisant état d'infiltration par des organisations mafieuses d'administrations décentralisées impliquées dans le zonage des développements éoliens, et de soupçons de corruption pesant sur des fonctionnaires. 2 articles du Figaro du 21 Octobre 2012:
<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/10/21/01016-20121021ARTFIG00170-cinq-organisations-criminelles-etrangees-sous-surveillance.php>

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/10/21/01016-20121021ARTFIG00139-les-mafias-a-l-assaut-de-la-france.php?m_i=4r74CZdFwzr%2BnV_EwSSiqCnQ7EW620YUEaws8%2B2c8mf_GqpyT

Entre temps, on a découvert que le plus gros opérateur éolien italien travaillait pour la Mafia, et l'ensemble de ses actifs vient d'être saisi:
<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202681016770-cosa-nostra-le-roi-italien-de-l-eolien-court-circuite-en-sicile-554846.php>

Transparence et moralisation concernent également nos territoires, puisque le périmètre proposé pour le PNRMA inclut au moins un projet éolien sur lequel pèse un soupçon de prise illégale d'intérêts et de recel de prise illégale d'intérêts (éolienne positionnée sur des terrains appartenant à un élu impliqué dans l'approbation du projet aux niveaux communal et intercommunal).

J.L. de Benedittis & A.Obry citent plusieurs passages du livre "La Faiblesse du vent" de Karine Grijol, enseignante à l'université de Perpignan, concernant notamment les impacts paysagers, économiques et socioculturels de l'éolien industriel:

*"..le préfet arbitre les projets portés par les élus au regard de trois critères: le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau et la protection des paysages. Les critères sociaux et économiques ne sont jamais pris en considération. Pourtant, "la responsabilité de l'aménagement est de s'interroger sur le "genre de vie à favoriser" en tenant l'avenir pour perspective et en considérant les possibilités ouvertes". **Parvenir à***

honorer cette mission implique un souci du vivant et , par conséquent, des habitants."

*"L'éolien capture, s'approprie. Son installation n'est pas inoffensive, elle remodèle les lieux à sa mesure et s'oppose aux représentations affectives et émotionnelles des habitants du lieu. Le gigantisme domine et l'effet produit n'est finalement pas différent en fonction des campagnes. Partout, **l'aérogénérateur disqualifie le site.**"*

"... l'attrait de la nouveauté éolienne fait rapidement place à la lassitude."

"La dimension patrimoniale du paysage nous oblige à la transmission. "Sauver un paysage, c'est sauver une communauté, une psychologie, un mode d'être, bref un héritage, patrimoine de l'humanité. Le détruire, en ce sens, peut avoir valeur de crime."

"Il en va du paysage comme de la santé: on n'en prend conscience que lorsqu'il vient à manquer".

*"En façonnant un type d'environnement dans lequel la logique utilitaire est dominante, l'homme moderne désenchanté les lieux. Les espaces mono-fonctionnels tels que les parcs éoliens engendrent **des sociétés en voie de déculturation.**"*

Projet dans le secteur du Bois de Cuze (APPGJSA - O.Petit, G.Audigier):

La CCPAV (Aubenas-Vals) poursuit un projet de ZDE dans un secteur ultra-protégé au titre à la fois de la planification départementale (Schéma Départemental) et de celle du PNR (Guide Eolien). Le périmètre inclut des zones humides et une zone Natura 2000. Le dossier circule actuellement entre les élus et l'administration centrale. Le public et les associations manquent de visibilité à la fois du contenu et du processus. L'APPGJSA dénonce spécifiquement l'illusion d'implication locale confectionnée par les promoteurs du projet: la structure dite "citoyenne" constituée autour du projet se ramène à un club d'investisseurs dont la quasi-totalité n'ont pas de lien direct avec le territoire, et en tout cas aucune exposition aux impacts prévisibles de la centrale éolienne envisagée. L'APPGJSA a conduit une enquête fine auprès des résidents du secteur qui établit que le soutien véritablement local au projet est inexistant: les citoyens se préoccupent des paysages, de l'économie touristique, de la santé. L'APPGJSA demande au PNRMA de s'impliquer sous la forme d'un avis clairement défavorable. Il y a là pour le PNR un enjeu de crédibilité évident.

Témoignage de Frédéric Pinna, Association Chemin Faisant, Beaumont:

"Chemin Faisant" propose depuis 1997 des randonnées pédestres accompagnées dans les massifs montagneux du PNRMA, avec nuitées en gîte d'étape. C'est un acteur représentatif de l'économie touristique locale: éco-tourisme au contact du territoire et de ses habitants, clientèle française et internationale attirée par la qualité des sites naturels et des paysages, entreprise à taille humaine faisant vivre 4 à 5 familles localement, et une dizaine d'accompagnateurs en saison. L'activité implique également 2000 nuitées par an environ, sur 6 à 8 hébergements. Le récent mitage éolien sur le Plateau Ardéchois, de Cham Longe à Ste-Eulalie, a contraint à redéployer les itinéraires proposés sur un périmètre réduit à la partie méridionale du massif (Beaume-Drobie, Prataubérat etc). Toute nouvelle réalisation éolienne dans ce secteur met en péril la viabilité de l'activité. "Chemin Faisant" étudie actuellement les options pour éventuellement clore ses activités en Ardèche et se délocaliser.

Témoignage de Myriam & Jean-Claude Charpin, Auberge du Pas de l'Ane, Astet:

Mr & Mme Charpin ont appris l'existence du projet de Cham Longe 3 mois après avoir fait l'acquisition de l'Auberge du Pas de l'Ane. L'auberge, dans un site de nature par

ailleurs remarquable, et sur un axe de fréquentation touristique majeur, est située à 500m en contrebas de l'éolienne la plus proche. Mr & Mme Charpin décrivent le triple choc permanent qui en découle:

- . choc visuel (présence écrasante des éoliennes dans le paysage);
- . choc sonore (nuisance éminemment variable et imprévisible, gêne régulière, et irritante dans la durée);
- . choc en termes de cadre et de conditions de vie: frictions et/ou évitement (techniciens de la centrale éolienne, élus et propriétaires locaux pro-éoliens), stress et mal-être général permanent, impact et risque croissant pour la santé.

En procès avec l'opérateur éolien depuis plusieurs années, les Charpin ont été invités par la Justice à faire effectuer des mesures acoustiques à leur frais. Ils ont reporté sine die l'investissement qu'ils prévoyaient de faire dans l'auberge (projet de gîte de séjour).

Projet dans le secteur du Col de Peyre (APPPE, C.Beset):

Mr Beset rappelle l'historique douloureux de ce projet, depuis bientôt 10 ans, un catalogue de contraventions et de manquements à tout ce que le PNRMA exige ou préconise en matière de projets éoliens: site emblématique sur la Corniche du Vivarais Cévenol, axe routier majeur en termes de fréquentation touristique; avis unanimement défavorables émis par les institutionnels, ultérieurement inversés suite à influences et pressions politiques en sous-main, étude paysagère de complaisance, incohérences dans le dossier non relevées (zonage versus positionnement des éoliennes), irrégularités procédurales non sanctionnées, pétition de 5600 signatures ignorée, concertation inexistante. Les associations poursuivent un combat juridique coûteux (20000€ à ce jour). Le déroulement de ce projet n'a pas créé une image favorable du PNR, sa concrétisation lui serait encore davantage dommageable.

Au regard de plusieurs éléments nouveaux (mentionnés en séance mais non détaillés ici pour cause d'action juridique en cours), les associations demandent une intervention appuyée de la part du PNR pour que l'ensemble du dossier Col de Peyre soit ré-examiné.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (L.Chenot, F.di Russo, P.Roux):

La priorité actuelle du PNR est le renouvellement de sa charte; le processus d'adhésion des communes membres se conclura à fin Juillet, conduisant à ratification finale d'ici fin 2013 - début 2014.

L'éolien industriel étant un sujet controversé au sein même des collectivités incluses dans le périmètre du Parc, il est difficile de relancer le débat alors que le processus de renouvellement de la Charte est en cours.

Le PNR s'est associé à la démarche conjointe des conseillers régionaux ardéchois (tous partis confondus à l'exception de EELV) en demandant au Préfet de Région de suspendre la mise en oeuvre du dernier Schéma Régional Eolien pendant toute la durée du Débat National sur la Transition Energétique.

Le PNR prévoit à moyen terme de procéder à une révision de son Guide de Développement Eolien.

Le PNR a pris note des nombreuses objections à l'éolien industriel soulevées dans le cadre de l'enquête publique relative à son projet de nouvelle Charte. Ces objections ont fait l'objet de commentaires de la part des enquêteurs publics qui sont disponibles en ligne sur le site Internet du PNR.

La nouvelle Charte, et l'actuel Guide de Développement Eolien du Parc en annexe, sont en principe des documents opposables. Ceci dit, la récente "loi Brottes" va inévitablement induire des changements de procédure, et le PNR travaille actuellement à comprendre les modalités de son implication à venir dans la préparation des dossiers et des prises de décision concernant les projets éoliens.

Le PCET (Plan Climat Energie Territorial) du PNR, achevé à fin 2012, débouche sur un Plan d'Action 2013-2017 en 4 volets: diminution de la consommation et de la dépense énergétique, développement maîtrisé des énergies renouvelables, adaptation du territoire

au changement climatique et sensibilisation, mobilisation des acteurs. Ce Plan d'Action peut être consulté sur le site Internet du PNR. Le volet Energies Renouvelables du plan est consacré à l'hydraulique (micro-centrales), à la filière bois, et au petit éolien citoyen.

Le PNR n'a pas vocation à accueillir des parcs industriels d'éoliennes sur son territoire, il exclut de fait la possibilité de soutenir ce type de projet dans l'objectif d'atteindre le mix énergétique. Toutefois, ceci ne permet pas de faire obstacle à l'émergence de projets de parc éolien industriel.

Le Parc pourra dans ces cas, proposer des études d'impacts supplémentaires, indépendantes et donnera son avis en tant que personne publique associée basé sur les études d'impacts et sur son guide éolien.

Contacts:

PNRMA: www.parc-monts-ardeche.fr, accueil@parc-monts-ardeche.fr, 0475-363860

ADTC – Avis De Tempête Cévenole adtc@laposte.net, Richard Ladet 0475-934550

APPGJSA - Association pour la Préservation des Paysages du Gerbier de Jonc et des Sucs d'Ardèche, appgjsa@orange.fr, Olivier Petit 0687-997006

APPPE - Association pour la Protection des Paysages de Peyre et de ses Environs, cj.obry@free.fr, Arlette Obry 0475-369633

Chemin Faisant, info@chemin-faisant.com, Frédéric Pinna 0475-883852

Mas du Pas de l'Ane, masdupasdelane.belair@gmail.com, Mr & Mme Charpin 0475-885199
